

# Association romande pro mente sana

## Sommaire

1. Actualités PMS
2. Informations diverses
3. Jurisprudence

## 1. Actualités PMS

Jeudi 5 octobre: Qui est normal-e? Découvrez le programme jeudi 5 octobre! Evènement genevois pour la Journée mondiale de la santé mentale  
Evènement organisé avec le Collectif Santé Mentale Genève à l'occasion de la journée mondiale de la Santé Mentale 2023.

# Qui est normal-e ?

**Jeudi 5 octobre  
17h - 23h** **Théâtre Saint-Gervais  
Rue du Temple 5 • 1201 Genève**

## PROGRAMME

**17h** Accueil, stands de sensibilisation, bibliothèque humaine  
**18h30** Projection du documentaire Sur l'Adamant de Nicolas Philibert  
**20h30** Apéritif  
**21h30** DJ set

Émotions, équilibre, dialogue, rétablissement, troubles psy... on est toutes concerné-e-s par la santé mentale ! Cet évènement s'inscrit dans le contexte de la **Journée mondiale de la santé mentale qui a lieu chaque année le 10 octobre. Ensemble, n'ayons plus peur d'en parler !**



Jeudi 5 octobre toujours: Comment améliorer son bien être psychique avec des actions concrètes  
Cette conférence programmée dans le cadre de la Mad pride sera animée par notre collègue Ariane Zinder en charge de la permanence psychosociale de PMS.

Cette conférence, dédiée au public sénior dès 60+, aura lieu à 14h30 à l'Espace Riponne, Place de la Riponne 5 à Lausanne. Prix : 10.- frs., sans réservation.

Et juste après, samedi 7 à Lausanne: Mad Pride  
Venez rencontrer l'équipe de Pro Mente Sana et du Collège de rétablissement sur nos stands lors de la manifestation.

Retrouvez toutes les informations et le programme complet sur le site de la [Mad Pride 2023](#)



**Mad Pride ?**  
Dans le cadre de la Journée mondiale de la santé mentale, l'ensemble de la population, est invité à se rassembler pour:  
→ Réduire les tabous et les préjugés reliés aux maladies psychiques et aux personnes qui en sont atteintes  
→ Rappeler l'importance de promouvoir la santé mentale en Suisse

**Horaires**  
13h00  
Rendez-vous sur le Parvis de la Cathédrale de Lausanne (Métro arrêt Bessières)  
13h30  
Départ de la marche en musique  
Dès 14h30  
Arrivée Place de l'Europe

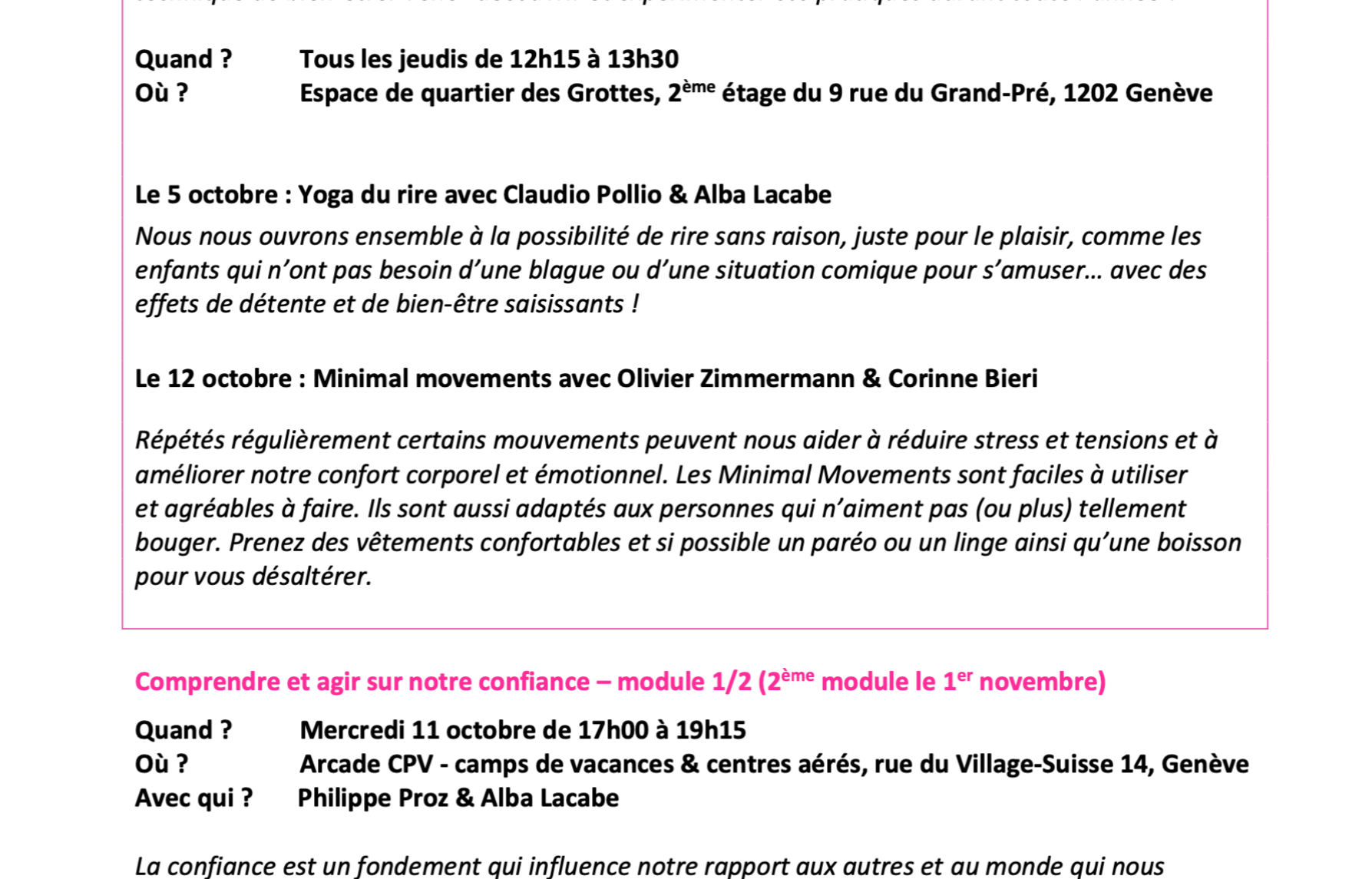
**Au programme:**  
Pour faire du bien à sa santé mentale: concerts, pièces de théâtre et autres performances. Pour expérimenter le fonctionnement de notre cerveau, (ré)découvrir nos propres ressources et des ressources externes indispensables pour maintenir notre santé mentale: ateliers ludiques, conférences, stands d'informations.

**Dress code:**  
Jaune! Des pieds à la tête ou par petites touches, venez habillé-es aux couleurs de la Mad Pride!

Gratuit et ouvert à tous les âges!

Programme complet sur [madpride.ch](#)

## Collège de Rétablissement | Programme du mois d'octobre



Chaque jeudi, le Collège de Rétablissement propose un cours axé sur la connaissance d'une technique de bien-être. Venez découvrir et expérimenter ces pratiques durant toute l'année !

**Quand ?** Tous les jeudis de 12h15 à 13h30  
**Où ?** Espace de quartier des Grottes, 2<sup>ème</sup> étage du 9 rue du Grand-Pré, 1202 Genève

**Le 5 octobre : Yoga du rire avec Claudio Pollio & Alba Lacabe**  
Nous nous ouvrons ensemble à la possibilité de rire sans raison, juste pour le plaisir, comme les enfants qui n'ont pas besoin d'une blague ou d'une situation comique pour s'amuser... avec des effets de détente et de bien-être saisissants !

**Le 12 octobre : Minimal movements avec Olivier Zimmermann & Corinne Bieri**  
Répétés régulièrement certains mouvements peuvent nous aider à réduire stress et tensions et à améliorer notre confort corporel et émotionnel. Les Minimal Movements sont faciles à utiliser et agréables à faire. Ils sont aussi adaptés aux personnes qui n'aiment pas (ou plus) tellement bouger. Prenez des vêtements confortables et si possible un paréo ou un liné ainsi qu'une boisson pour vous désaltérer.

**Comprendre et agir sur notre confiance – module 1/2 (2<sup>ème</sup> module le 1<sup>er</sup> novembre)**  
**Quand ?** Mercredi 11 octobre de 17h00 à 19h15  
**Où ?** Arcade CPV - camps de vacances & centres aérés, rue du Village-Suisse 14, Genève  
**Avec qui ?** Philippe Proz & Alba Lacabe

La confiance est un fondement qui influence notre rapport aux autres et au monde qui nous entoure.  
Ce premier module est dédié à la compréhension de ce sentiment. Comment se construit-il ? Quels sont ses impacts sur nos relations et nos rapports aux autres ? Confiance, défiance, méfiance, comment me situer en fonction de mes besoins ?

**Créer un trait d'union entre le corps et l'esprit – module 2/3 (3<sup>ème</sup> module le 16 novembre)**  
**Quand ?** Jeudi 19 octobre de 17h00 à 19h00  
**Où ?** CAPPI Junction (Centre Ambulatoire de Psychiatrie et Psychothérapie Intégrées) 35 rue des Bains, Genève  
**Avec qui ?** Carla Roussel & Alba Lacabe

Notre environnement, les facteurs de la vie peuvent impacter notre corps et/ou notre relation à lui. Comment s'apprivoiser, se reconnecter ?  
Se (ré)approprier notre image et faire le deuil de ce que nous ne sommes plus est un processus. Dans ce deuxième module, nous partagerons des pistes de réflexion, des lieux qui peuvent nous soutenir dans cette transition.

Des formations gratuites et ouvertes à toute personne intéressée !  
Inscrivez-vous via [info@recoverycollege.ch](#)

## 2. Informations diverses

**AUTONOMIA**  
AUTONOMIA existe depuis 2018 et donne la possibilité à la population genevoise de « devenir maître de sa paperasse » pour des coûts modestes, grâce à des ateliers d'éducation administrative, des permanences, des suivis individuels et des soirées d'informations. La population cible prioritaire étant les jeunes de 18 à 30ans, il y a aussi un soutien aux parents.

Pro Mente Sana, association romande, promeut AUTONOMIA et sa manière de faire, car cette association soutient la personne dans la (re)prise de pouvoir de ses propres compétences. Le travail de l'association consiste aussi à faire connaître les prestations sociales qui existent et auxquelles certaines personnes ne font pas appel car elles ignorent qu'elles y ont droit.

Apprendre à faire par soi-même et comprendre ce qui est fait aide à l'autonomie, même dans un domaine peu attrayant tel que l'administratif ou remplir ses impôts pour ne pas être taxé d'office ! Autonomia a reçu plusieurs prix de distinction et de récompenses. D'autres cantons romands pourraient-ils être intéressés par cette formule ?

### Vous prendrez bien un peu de tocs ?

Une pièce de théâtre proposée par l'Association Tocs Passerelles et à découvrir le vendredi 17 et le samedi 18 novembre, au Mont-sur-Lausanne à 20h00.



**EnableME**  
EnableME est communauté d'entraide en ligne, existant déjà en anglais et allemand, qui débute en français et en Suisse romande. C'est un forum d'entraide pour les personnes avec un handicap, visible ou invisible, ou une maladie chronique, et pour leurs proches. Les handicaps abordés sont multiples physiques, psychiques, cognitifs, sensoriels, chroniques et les thématiques autour, allant de l'éducation au travail, des finances aux loisirs et voyages, de la famille aux relations, etc. Pro Mente Sana joue un rôle d'expert psychosocial dans le cadre plus spécifique du trouble psychique. Allez y faire un tour et échangez vos expériences et vécus.

### Droit au mensonge lors d'un entretien d'embauche

Dans une affaire récente concernant une atteinte à la santé somatique, le Tribunal fédéral a rappelé que l'obligation de révéler des problèmes psychiques, en particulier lors de la recherche d'un emploi, ne doit être admise qu'avec retenue. Il a aussi redit expressément qu'en présence d'une question non admissible de la part d'un futur employeur, une question contraire à la protection de la personnalité, à la protection des données, ou encore à l'interdiction de la discrimination à raison du sexe, la doctrine majoritaire estime que le travailleur est autorisé à répondre de manière inexacte.

Telle est depuis longtemps la position du Préposé fédéral à la protection des données :

#### Guide pour le traitement des données personnelles dans le secteur du travail

##### 3.1.2 Dossier de candidature et entretien

Le dossier de candidature ne peut être consulté que par les personnes autorisées, c'est-à-dire, en général, par le service du personnel ou par le supérieur hiérarchique.

L'employeur ne peut demander au candidat que les indications dont il a besoin pour déterminer si ce dernier satisfait aux exigences du poste compte tenu de la nature de l'entreprise. Seuls peuvent donc être exigés les documents et les renseignements qui visent à établir la capacité du candidat à remplir ces exigences. Lorsque le poste à pourvoir est un poste de caissier, par exemple, l'employeur peut lui demander si l'a déjà été condamné pour abus de confiance. Mais interroger systématiquement les candidats sur leurs antécédents judiciaires irait beaucoup trop loin.

Les questions concernant la judiciarité ainsi que le parcours et les perspectives professionnelles sont généralement autorisées. Par contre, les questions sur le revenu, un endettement éventuel, des maladies existantes ou une grossesse en cours ne sont admises que si des raisons particulières l'exigent au vu du poste à pourvoir.

Interroger une candidate sur une grossesse éventuelle est discriminatoire à l'égard de la femme et donc inadmissible, à moins qu'il n'existe un risque objectif pour la santé de la mère ou de l'enfant, ou que la grossesse empêche l'intéressée d'accomplir le travail considéré, comme ce serait le cas, par exemple, pour un emploi de mannequin ou de danseuse. Les questions touchant à l'égalité des sexes sont examinées dans une notice qui peut être consulté sur le site [www.leprepose.ch/9/20](#)

Les questions concernant l'origine, l'appartenance à une société ou à une association (syndicat, par exemple) de l'« idéologie », les convictions philosophiques ou politiques ne sont admises que si elles s'imposent au regard de l'« idéologie » de l'entreprise.

Les candidats ne sont pas tenus de répondre aux questions qui sont sans rapport avec le poste à pourvoir. Ils ont même le droit de donner une réponse inexacte pour se protéger d'un éventuel préjudice (droit au mensonge pour cause de légitime défense), puisqu'ils ne peuvent généralement pas refuser de répondre à une question. Une réponse inexacte à une question non autorisée ne saurait donc entraîner la révocation du contrat pour dol (art. 28, al. 1, CO). Les candidats qui doivent répondre à une question non autorisée peuvent utiliser les moyens de droit cités au ch. 2.1.4.

Si l'employeur potentiel veut prendre des renseignements auprès de tiers – auprès de l'actuel ou de l'ancien employeur, par exemple – il doit obtenir préalablement le consentement du candidat. Il va sans dire que l'actuel ou l'ancien employeur ne peut donner aucun renseignement au nouvel employeur sans le consentement de son employé ou ex-employé. De plus, les renseignements communiqués doivent porter exclusivement sur les indications déterminantes pour l'activité considérée (prestations et comportement de l'employé à son lieu de travail, par exemple). L'actuel ou l'ancien employeur ne doit pas autoriser la consultation du dossier personnel de son employé ou ex-employé, ni communiquer les conditions de son contrat de travail, ce type de renseignements étant susceptible d'affaiblir considérablement la position du candidat.

Les candidats ont un devoir d'information à l'égard de l'employeur auprès duquel ils postulent. Ils doivent répondre honnêtement à toutes les questions que ce dernier est autorisé à leur poser. Ils doivent aussi fournir spontanément les informations relatives aux aptitudes indispensables que l'employeur est fondé à exiger du candidat (c'est le cas, par exemple, si un chauffeur doit être détenteur d'un permis de conduire au moment d'entrer en fonction, ou si la personne engagée est frappé d'un retrait de permis de durée juste après son entrée en fonction).

Si le candidat fournit des renseignements faux ou dissimule des éléments importants, l'employeur peut révoquer son contrat avec effet rétroactif et demander des dommages et intérêts.

Cet arrêt confirme les informations figurant au chapitre 1 notre brochure sur le travail, éditée en 2018, selon lesquelles une question portant sur la santé psychique qui serait sans lien avec la tâche à accomplir porte atteinte à la personnalité de sorte qu'on peut l'esquiver par une réponse inexacte.

8C\_387/2022 du 21 août 2023, destiné à publication

### DEVENEZ MEMBRE DE PRO MENTE SANA OU FAITES UN DON

Vous n'êtes pas encore membre?  
Vous vous intéressez à nos activités? Vous adhérez à nos valeurs? Vous avez envie de nous soutenir ? Ça tombe bien! Vous pouvez devenir membre!  
Pour ce faire, envoyez un mail à [membres@promentesana.org](#) avec la mention "membre" en nous faisant part de votre intérêt et en précisant vos coordonnées complètes.

Vous êtes déjà membre?  
Pour celles et ceux d'entre vous qui nous soutiennent déjà, vous pouvez d'ores et déjà renouveler votre cotisation! Nous vous en remercions d'avance.

Vous ne souhaitez pas devenir membre mais vous voulez nous soutenir? C'est aussi possible!  
Par votre soutien et aidez notre association dans ses tâches dans la promotion de la santé mentale, défense des droits et des intérêts des personnes souffrant de troubles psychiques. Nous vous remercions de votre engagement.

**Informations**  
Le prix des cotisations pour les membres s'élève à CHF 30.-/an pour les membres ALI/AVS, et à CHF 50.-/an pour les membres ordinaires.

Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à nous appeler au 0840 00 00 60 (tarif local) ou à nous envoyer un mail à [info@promentesana.org](#)

**Coordonnées bancaires**  
CP: 17-12679-4  
IBAN: CH24 0900 0000 1712 6679 4  
Association romande Pro Mente Sana  
Rue des Vollandes 40  
1207 Genève

Un grand merci!  
[f](#) [in](#)  
[DEVENIR MEMBRE](#) [NOUS SOUTENIR](#)

Vous recevez ce mail car vous avez rejoint la newsletter du site avec l'adresse...  
[Se désinscrire](#) pour ne plus recevoir de mails de notre part.

send by infomaniak